

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

B R I A N Ç O N N E T

AU CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2015

Membres du Conseil présents à cette séance : OGEZ Ismaël, TABA Jean Claude, HENRI Nicolas, SAINT MARTIN Delphine, SORSANA Henri, MENGEAUD Louis, CARLIN Raymond, SEGHI Martine.

Absente représentée : Mme Schneider Marielle par M. Mengeaud Louis.

Absents excusés : M. Giovanelli Jean Pierre et Melle Giraud Laury.

Secrétaire de séance : M. Henri Nicolas

* * * * *

En préambule : la délibération n°1 sur le vote du taux des taxes locales a été reportée à 2016. Les services de la trésorerie n'ont pas encore définis le retour sur le produit des 4 taxes en fonction de l'évolution des taux actuels. L'ensemble des élus restent d'accord sur le fait que les recettes propres à la Commune doivent être maintenues et ce maintien ne pourra se faire qu'avec une augmentation des taxes en question sachant que la baisse sur les taxes foncières des ordures ménagères (suite à la création de la Communauté d'Agglomération du Pays Grassois) ont diminué la pression fiscale.

Approbation du compte rendu du 21/08/2015 : approuvé à l'unanimité. Le compte rendu n'étant bien entendu pas la retranscription de l'intégralité des débats mais un résumé du Conseil Municipal.

* * * * *

Délibérations et votes pour :

1. Demande de Subvention au Conseil Départemental : aménagement de la voirie communale – Programme 2015 et du cimetière du hameau du Prignolet.

La Commune devrait recevoir du Conseil Départemental des Alpes Maritimes, au titre de la dotation cantonale 2015, une subvention d'un montant de 46 458.00 € H.T. La part communale devrait représenter 20%. L'aménagement du cimetière du Prignolet sera financé sur cette dotation.

Les travaux de voirie suite aux intempéries de 2015 sont en attente d'engagement car la seule subvention attribuée est celle du Conseil Départemental pour un montant de 99 000 €. Reste à voir la part Communale et la possibilité d'obtenir une avance sur la TVA.

Le programme 2016 de voirie pourrait permettre la réalisation de l'aménagement du cimetière de La Sagne.

Acceptée à l'unanimité.

2. Aide financière de la commune aux repas durant l'heure méridienne – Annule et remplace celle du 21/08/2015

Le Gîte Tonic SARL World Aventure qui assure la préparation des repas aux enfants le midi tous les jours d'école demande une révision du prix pour 2015/16 de 0,50 €. A défaut de révision du montant la SARL ne prendra pas en charge les repas cette année.

Cette aide financière va être reconduite à 2.50 €, au lieu des 2.00 € prévus initialement, par enfant et par repas pour l'année scolaire et sera versée directement au Gîte Tonic sarl World Aventure afin de ne pas pénaliser les familles.

Acceptée à l'unanimité

3. Organisation et paiement pendant l'heure méridienne Année scolaire 2015 2016 - Annule et remplace celle du 21/08/2015

La commune met à disposition des familles, dont les enfants fréquentent l'école de Briançonnet durant l'heure méridienne, du personnel communal qualifié pour assurer le service du repas.

La mairie est en charge de récupérer auprès des parents le règlement des repas pris par leur enfant ; pour se faire, elle établira mensuellement un titre de recettes comme suit :

Prix du repas (6.00 €) - la participation financière de la commune délibérée par chaque commune concernée (2.50 €) = reste à la charge des familles 3.50 € par repas et par enfant.

Acceptée à l'unanimité

* * * * *

Divers

- ✓ **Locations communales** : suite aux changements de locataires dans les gîtes communaux, les loyers vont passer (pour les nouvelles locations) à 300 € pour les petits chalets et à 400 € pour les grands. Une estimation sur les travaux d'isolation par bardage extérieur a été réalisée, le coût étant de 34 815 € HT pour une surface de 130m². Bien qu'une demande de subvention puisse être effectuée et attribuée pour la réfection de l'ensemble des chalets, se pose la question de la part communale qui pourrait être couverte par la vente d'un logement sur les 8.
- ✓ **Ecole communale** : le regroupement des enfants du territoire de la CAPG qui comprend les Communes de Collongues, Gars, Amirat et des Mujouls (en partie actuellement scolarisés sur l'école de St Pierre) aux écoles de Briançonnet et de St Auban devrait permettre le maintien de ces dernières pour l'année scolaire 2016/2017.
- ✓ **Point comptabilité** : la rentrée en trésorerie de la DETR pour 20 000 € en septembre a permis à la municipalité de ne pas avoir eu recours au poste de tirage du crédit agricole. Les 59 000 € au titre de la voirie 2013 doivent être perçus en octobre. Le contexte budgétaire nous imposant la prudence et afin de pouvoir bénéficier d'un report en trésorerie sur le budget 2016, les dépenses de fin 2015 se limiteront à des dépenses de fournitures, de travaux, aux paiements des chantiers réalisés comme la sécurisation de « La Clape » ainsi qu'aux frais d'entretien et de réparation des réseaux, bâtiments communaux et du matériel indispensable au fonctionnement des services communaux.
- ✓ **Le recensement 2016** : les personnes intéressées par cette mission peuvent faire acte de candidature à la Mairie de Briançonnet, il devra être effectué **entre le 21 janvier et le 20 février 2016.**

- ✓ **Déclassement parcelle Saint Martin** : par courrier Mme Saint Martin Delphine demande la régularisation de la clôture implantée sur la parcelle communale il y a plus de trente ans par les anciens locataires de M. Germain Julien, cette bande de terre ne présentant pas d'intérêt pour la collectivité.
- ✓ **CAPG** : reclassement du chemin du Relais en voirie communale sur le hameau du Prignolet, anciennement Voirie Communautaire de la CCMA. Définition des compétences d'intérêt communautaire.
- ✓ **Journée de mobilisation du 19/09/2015** : forte participation des habitants et élus de Briançonnet pour protester contre la baisse des dotations et la disparition programmée des petites Communes.
- ✓ **Déchets** : le SMED met en ligne son rapport 2014 (disponible sur le site de la Commune) participation du Syndicat pour l'obtention d'un composteur.
- ✓ **Campagne de prévention** par le Conseil Départemental concernant la « Berce du Caucase » qui est une plante urticante et la bactérie Xylella fastidiosa qui menace nos arbres. Nouveau refus des services de l'Etat au CD06 concernant le traitement par épandage aérien des nids de chenilles processionnaires. Les plaquettes d'information sont disponibles sur les sites du CD06 et de la Commune.
- ✓ Le PNR, qui organise le nettoyage de l'ancienne décharge de la Sagne le 11 octobre 2015 est toujours en recherche de bénévoles.
- ✓ Le prochain conseil citoyen se tiendra le samedi 03 octobre à 17h dans la salle communale du Prignolet.

Prochain Conseil Municipal à définir